

*Personne-ressource :*

Paul Smith

Avocat, Mise en application

(604) 331-4764

*Prière de transmettre aux intéressés dans votre société*

**BULLETIN N° 3374**

Le 23 décembre 2004

## Discipline

### Sanctions disciplinaires infligées à Trevor Scott Morrison – Contravention à l'article 1 du Statut 29

Personne faisant l'objet des sanctions disciplinaires Le conseil de section du Pacifique de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (l'Association) a infligé des sanctions disciplinaires à Trevor Scott Morrison, qui était, à l'époque des faits reprochés, représentant inscrit au bureau de Vancouver d'IPO Capital Corp., membre de l'Association.

Statuts, Règlements ou Principes directeurs faisant l'objet des contraventions Le 15 septembre 2004, le conseil de section du Pacifique a examiné et modifié une entente de règlement en ajoutant, avec le consentement de M. Morrison, une clause qui ne se trouvait pas dans l'entente de règlement négociée entre M. Morrison et le personnel de l'Association.

Aux termes de l'entente de règlement, M. Morrison a reconnu les faits suivants :

entre le 16 mars 1999 et le 3 juin 1999, il a placé des certificats d'emprunt de Value Software Corporation pour une valeur de 56 000 \$US sans qu'un visa ait été obtenu pour un prospectus relatif à ces titres conformément à l'article 61 du *Securities Act* de la Colombie-Britannique et sans que ces titres fassent l'objet d'une dispense de l'application de cet article, contrevenant ainsi à l'article 1 du Statut 29 de l'Association.

Sanctions infligées

Les sanctions infligées à M. Morrison sont les suivantes :

- (a) une amende de 5 000 \$;
- (b) une suspension de l'autorisation à un titre quelconque auprès de l'Association d'une durée de 1 an, cette suspension étant réputée purgée du fait de la période de plus de 3 ans pendant laquelle M. Morrison a fait l'objet d'une surveillance stricte ou étroite;
- (c) comme condition du maintien de son autorisation par l'Association, l'obligation de payer l'amende et les frais prévus.

M. Morrison doit également payer une somme de 1 500 \$ au titre des frais de l'Association dans cette affaire.

La sanction prévue en b) n'était pas contenue dans l'entente de règlement initiale négociée entre M. Morrison et le personnel de l'Association, mais elle a été ajoutée par le conseil de section du Pacifique, avec le consentement de M. Morrison.

### **Aperçu d'ensemble**

L'affaire porte sur la période allant du 16 mars 1999 au 3 juin 1999 (l'époque des faits reprochés), pendant laquelle M. Morrison était représentant inscrit à la succursale de Vancouver d'IPO Capital Corp. (IPO), membre de l'Association.

À l'époque des faits reprochés, Alan Bruce, Alexander Thomson (Thomson) et Ron Tremblay (Tremblay) étaient représentants inscrits chez IPO. John Frederick Brighten (Brighten) était premier vice-président, directeur de succursale, chef de la conformité et personne désignée responsable d'IPO et Steven Nizam Khan (Khan) était président du conseil et chef de la direction d'IPO.

### **Les certificats d'emprunt**

Le 16 mars 1999, la Cour de faillite des États-Unis du district du Nevada (la Cour de faillite) a prononcé une ordonnance autorisant un emprunt (l'ordonnance d'autorisation) par une société du Nevada, Value Software Inc. (Value) qui faisait l'objet d'une procédure volontaire de réorganisation en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis.

L'ordonnance d'autorisation permettait à Value de contracter un emprunt en vertu de certificats d'emprunt catégorie A et catégorie B (les certificats d'emprunt) en vue de financer son activité et de se conformer aux modalités d'une fusion avec AutoFinance Companies of America Inc. (AutoFinance) qui formait le fondement du plan de réorganisation (le plan) de Value.

### **Occasion présentée à Tremblay et à Thomson**

James W. Wolff (Wolff) était un promoteur qui résidait en Floride. Il a obtenu une libération d'une faillite personnelle en 1997. Wolff était président et chef de la direction de sa propre société, First Internet Capital (FI Capital), société de commercialisation et de consultation concernant Internet établie en Floride, fondée en 1997 pour aider les émetteurs à « faire appel public à l'épargne ». Dans ses états de service, Wolff disait avoir été conseiller financier auprès de Ferdinand Marcos et de la famille du chah d'Iran, ainsi que le banquier de Ross Perot.

Wolff et Tremblay se connaissaient du fait qu'ils avaient eu auparavant des rapports d'affaires non précisés.

En mars 1999, Tremblay a reçu une lettre de Wolff (la lettre de Wolff) et l'a présentée à Thomson comme une occasion pour chacun d'eux de « faire des affaires ». La lettre de Wolff faisait la promotion de placements dans les certificats d'emprunt. Elle comportait les déclarations suivantes :

AutoFinance est une société fermée de Floride, qui finance les contrats de vente à tempérament d'automobiles. Value est une coquille vide. Elle n'a pas d'actif, mais est cotée sur l'*Over The Counter Bulletin Board* (OTCBB). Elle fait l'objet d'une procédure de faillite en Cour de faillite.

AutoFinance a accepté d'être acquise par Value par la voie d'une fusion inverse, pour obtenir l'inscription de Value sur l'OTCBB. La société absorbante changerait ensuite sa dénomination pour AutoFinance.

FI Capital a été engagée pour aider les sociétés à collecter des capitaux auprès du public sous la forme de certificats d'emprunt pour une valeur de 1 000 000 \$US. Les fonds collectés couvriraient les coûts de la conclusion de l'opération et fourniraient un supplément de capitaux de démarrage.

Tous les fonds collectés et les commissions seront gardés dans un compte en fiducie distinct portant intérêt jusqu'à ce que le plan soit approuvé par les actionnaires et les créanciers de Value, cette approbation devant intervenir d'ici au 1<sup>er</sup> avril 1999, et étant « certaine à 100 % ».

Les certificats d'emprunt porteront intérêt jusqu'à ce qu'ils puissent être échangés pour des actions « librement négociables » de la nouvelle société.

Les courtiers qui vendent les certificats d'emprunt gagneront une commission de 10 %.

Les investisseurs pourront « réaliser un profit correspondant à 2, 4, 6, ou 8 fois leur mise en quelques semaines ».

« N'importe qui (investisseurs Américains ou étrangers, accrédités ou non accrédités) » peut investir dans les certificats d'emprunt.

Un prospectus initial a été établi en 1997 ou vers cette période et peut être consulté, mais il est survenu un « changement important » depuis la date de ce prospectus.

### **Les surveillants chez IPO étaient au courant**

À un moment quelconque entre le 23 mars 1999 et le 13 avril 1999, Thomson a informé Khan et Brighten qu'il faisait la promotion des certificats d'emprunt auprès de ses clients. La proposition a ensuite été référée au directeur du financement des sociétés d'IPO, Paul Weibe (Weibe). Weibe a informé Khan que le financement par certificats d'emprunt était une « affaire à risque élevé ».

Après avoir discuté la proposition, Khan et Brighten ont dit à Thomson que, malgré le fait qu'IPO ne parrainerait pas le placement privé de certificats d'emprunt, il pourrait vendre des certificats aux clients d'IPO à condition que ce soit auprès de clients avisés, conscients du risque en cause et prêts à donner à IPO l'instruction de transmettre les fonds pour leur compte.

Dans des réunions et dans une série de quatre notes de service, du 13 au 27 avril 1999, Thomson a tenu Khan et Brighten informés de ses activités dans la commercialisation des certificats d'emprunt auprès des clients actuels et éventuels d'IPO.

Dans une note de service du 13 avril 1999 à Khan, dont copie a été transmise à Brighten, Thomson indiquait qu'il travaillait avec Tremblay et Wolff « à monter un programme de vérification diligente et à élaborer un contrat de souscription complet avec un sommaire des modalités » pour faciliter la vente des certificats d'emprunt, qu'il commercialisait auprès de ses clients. Thomson indiquait également que les certificats d'emprunt pouvaient être « commercialisés dans tous les territoires et sans permis de valeurs mobilières » et joignait des prévisions de vente indiquant que les souscripteurs éventuels pourraient investir un total de 130 500 \$.

Après que Khan et Brighten ont discuté des certificats d'emprunt, Brighten, dans une note de service datée du 19 avril 2003, a informé Thomson qu'IPO « ne fera aucune vérification diligente ou recherche sur ce projet » et lui a donné l'instruction de veiller à ce que la dénomination d'IPO « ne figure dans aucun des documents utilisés par Value/AutoFinance pour présenter l'opération ». Toutefois, Brighten autorisait Thomson à placer les certificats d'emprunt auprès des clients d'IPO en écrivant dans sa note de service : « Vos sollicitations d'expressions d'intérêt devraient être fondées seulement sur la documentation fournie par les émetteurs et vos souscripteurs doivent fonder leurs décisions sur cette documentation. »

### **La participation de M. Morrison**

M. Morrison travaillait comme adjoint de M. Tremblay et c'est par lui qu'il a entendu parler des certificats d'emprunt pour la première fois. M. Morrison croyait qu'IPO avait approuvé le financement.

M. Morrison a sollicité des clients d'IPO et il a collecté auprès de cinq d'entre eux (les clients de Morrison) 56 000 \$US (les fonds de clients).

Comme Thomson, M. Morrison a sollicité des expressions d'intérêt dans les certificats d'emprunt en présentant aux clients une fiche signalétique de 6 pages établie par Wolff et contenant une bonne partie de l'information présentée à l'origine dans la lettre de Wolff. On y trouvait les déclarations suivantes :

La Cour de faillite a approuvé le plan.

Les certificats d'emprunt sont dispensés de l'application des lois et règlements sur les valeurs mobilières et peuvent être vendus et achetés par n'importe qui.

Avant leur conversion, les certificats d'emprunt ont une échéance de deux ans, avec un taux d'intérêt de 10 % par année.

Value n'a pas déposé de rapports dans les délais prévus auprès de la « SEC » depuis 1996.

Sur confirmation du plan, les certificats d'emprunt seront convertis en actions ordinaires librement négociables.

Jusqu'à la confirmation du plan, les fonds seront gardés dans un compte distinct portant intérêt aux taux d'intérêt du marché applicables.

Si le plan n'est pas confirmé avant le 30 avril 1999, la débitrice remboursera les titulaires des certificats d'emprunt avec les fonds séparés.

Les clients de Morrison ont souscrit les certificats d'emprunt en signant un contrat de souscription qui indiquait l'avocat de Floride Gerald D'Ambrosio (D'Ambrosio) comme le mandataire tant d'AutoFinance que de Value et comportait des instructions de virement télégraphique indiquant que les fonds devaient lui être envoyés.

Entre le 30 avril 1999 et le 31 mai 1999, les clients de M. Morrison ont signé des notes de service (les notes de service de client) que Thomson avait rédigées, autorisant IPO à retirer des fonds de leurs comptes pour le paiement des certificats d'emprunt. Les notes de service de client indiquaient que les fonds seraient versés à D'Ambrosio, en fiducie.

Le 31 mai 1999, Thomson a donné l'instruction à l'adjointe de Brighten, Shannon Obara (Obara), de faire le virement télégraphique de 238 000 \$US à :

First Union National Bank of Florida  
Jacksonville, Florida  
ABA 06000021  
Gerald J. D'Ambrosio  
Compte en fiducie d'avocat  
Compte n° 2656302865722

Le chiffre de 238 000 \$US, modifié par la suite pour 228 000 \$US, comprenait la somme de 56 000 \$ souscrite par les clients de Morrison.

Le 1<sup>er</sup> juin 1999, IPO a fait le virement télégraphique des fonds des clients à D'Ambrosio au numéro de compte susmentionné.

M. Morrison gagnait une part de 50 % des commissions pendant la durée de son emploi chez IPO. M. Morrison et IPO auraient reçu chacun 2 800 \$US de commissions sur les souscriptions. En fin de compte, les commissions n'ont pas été payées.

### **Plan non confirmé**

Le 29 juin 1999 ou vers cette date, la Cour de faillite a demandé une preuve supplémentaire de faisabilité avant de confirmer le plan. AutoFinance a fourni des relevés bancaires (les relevés bancaires) indiquant que la société avait un solde bancaire important sur les 12 derniers mois, ordinairement plus de 1 million de dollars.

La Securities and Exchange Commission (la SEC) des États-Unis, qui était intervenue dans l'affaire devant la Cour de faillite, a examiné les relevés bancaires et a conclu qu'ils avaient été falsifiés.

Value a découvert par la suite, en juillet 1999 ou vers cette période, qu'AutoFinance était fermée pour l'essentiel depuis quelque temps, qu'elle n'avait pas de fonds et que toute l'affaire AutoFinance était une escroquerie. Value a donc retiré le plan à l'audience de confirmation suivante en Cour de faillite, le 13 août 1999.

Après le retrait du plan, l'emploi auquel les fonds collectés au moyen des certificats d'emprunt devaient être affectés n'existait plus. Le 13 août 1999, la Cour de faillite a ordonné à D'Ambrosio de garder dans son compte en fiducie les fonds collectés et de ne les employer d'aucune façon.

Le 30 septembre 1999 ou vers cette date, la Cour de faillite a ordonné à D'Ambrosio de remettre tous les fonds détenus dans son compte en fiducie et sous son contrôle, constatés par les certificats d'emprunt, et d'en rendre compte.

D'Ambrosio n'a pas pu se conformer à l'ordonnance de la Cour de faillite parce qu'il avait déjà déboursé les fonds. On ne sait pas clairement si D'Ambrosio, qui était le représentant officiel de la société de Wolff FI Capital, a délibérément monté une escroquerie et détourné les fonds. Toutefois, les fonds n'ont pas été retournés aux investisseurs qui ont acheté les certificats d'emprunt de M. Morrison.

M. Morrison n'avait connaissance d'aucun des faits énumérés sous la rubrique Plan non confirmé.

### **Plainte de Thomson contre D'Ambrosio**

En mars 2000, Thomson a déposé une « plainte de fraude » contre D'Ambrosio auprès du Service de réglementation des avocats du Barreau de la Floride. Le Barreau de la Floride a déposé une plainte formelle contre D'Ambrosio devant la Supreme Court of Florida en août 2001. D'Ambrosio a produit un document intitulé « aveu conditionnel et consentement à la sanction », mettant ainsi un terme à l'affaire.

En janvier 2002, un arbitre de la Supreme Court of Florida a jugé que D'Ambrosio avait agi intentionnellement et lui a ordonné d'offrir à chacun des investisseurs le choix, par écrit, de maintenir son placement ou de recevoir le remboursement intégral de sa mise de fonds.

En mai 2002 ou vers cette période, plus de trois ans après avoir souscrit les certificats d'emprunt, les clients de M. Morrison ont reçu de D'Ambrosio approximativement les 3/4 de leur mise de fonds, et dans certains cas davantage, sans intérêts.

### **Absence de prospectus ou de dispense**

À l'encontre des déclarations dans la lettre de Wolff ou la fiche signalétique, les certificats d'emprunt constituaient des valeurs mobilières (*securities*) au sens défini dans le *Securities Act* de la Colombie-Britannique (la Loi). AutoFinance et Value n'ont jamais été des émetteurs assujettis en Colombie-Britannique.

On n'a pas établi de prospectus pour le placement des certificats d'emprunt. Ni AutoFinance ni Value n'ont déposé de documents auprès de la British Columbia Securities Commission à l'égard d'un placement de certificats d'emprunt. La Loi prévoit bien certaines dispenses de prospectus, mais aucune ne s'appliquait au placement de certificats d'emprunt par M. Morrison.

### **Antécédents**

Du 16 février 2001 environ jusqu'au 26 février 2004, l'inscription de M. Morrison a été subordonnée à la condition d'une surveillance étroite ou stricte jusqu'à l'issue de l'enquête de l'Association dans la présente affaire. M. Morrison n'avait pas d'antécédents disciplinaires auprès de l'Association.

### **Affaires disciplinaires connexes**

On se reportera au bulletin disciplinaire n° 3332 au sujet des mesures disciplinaires prises contre M. Thomson et aux bulletins disciplinaires n<sup>os</sup> 3337 et 3350 au sujet des mesures disciplinaires prises contre M. Khan et M. Brighten respectivement.

Kenneth A. Nason  
*Secrétaire de l'Association*